

Montréal, le 27 septembre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

Monsieur Gilles Poliquin, secrétaire corporatif
Corporation d'Énergie Thermique Agricole du Canada (CÉTAC)
205-6750, avenue de l'Esplanade
Montréal (Québec) H2V 4M1

**Objet: Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier R-4045-2018**

Monsieur

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance du 25 septembre dernier requérant un délai additionnel pour le dépôt des documents requis dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à la CÉTAC un délai supplémentaire pour le dépôt de la demande de reconnaissance du statut de témoin expert, **soit le 4 octobre 2018 à 12 h** et le Distributeur aura **jusqu'au 15 octobre 2018** pour contester, le cas échéant, la reconnaissance d'un tel statut.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml